



Recueil de la jurisprudence

Affaire C-206/13

**Cruciano Siragusa
contre**

Regione Sicilia – Soprintendenza Beni Culturali e Ambientali di Palermo

(demande de décision préjudicielle, introduite par le Tribunale amministrativo regionale per la Sicilia)

«Renvoi préjudiciel — Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne — Principes généraux du droit de l'Union — Mise en œuvre du droit de l'Union — Champ d'application du droit de l'Union — Lien de rattachement suffisant — Absence — Incompétence de la Cour»

Sommaire – Arrêt de la Cour (dixième chambre) du 6 mars 2014

1. *Questions préjudicielles — Compétence de la Cour — Limites — Demande d'interprétation de la charte des droits fondamentaux de l'Union — Réglementation nationale ne constituant pas une mesure de mise en œuvre du droit de l'Union et ne présentant pas d'autres éléments de rattachement à ce dernier — Incompétence de la Cour*

[Art. 267 TFUE; charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, art. 17 et 51; règlement de procédure de la Cour, art. 94, a) et c)]

2. *Questions préjudicielles — Compétence de la Cour — Limites — Demande d'interprétation de principes généraux du droit de l'Union — Réglementation nationale n'entrant pas dans le champ d'application du droit de l'Union et ne mettant pas en œuvre ce dernier — Incompétence de la Cour*

[Art. 267 TFUE; règlement de procédure de la Cour, art. 94, a) et c)]

1. Voir le texte de la décision.

(cf. points 19-33)

2. Voir le texte de la décision.

(cf. points 34, 35)